une voie verte intégrée à un itinéraire européen !

Les voies vertes

Les voies vertes sont des aménagements réservés à la circulation non motorisée. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes en situation de handicap (PSH), aux personnes âgées et , dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements. Elles doivent être accessibles par tous les temps au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière et sécurisée en conséquence.

La scandibérique ?

La voie verte de l'avesnois, d'une longueur de 30 km fait partie de l'EuroVelo 3, ititnéraire cyclable européen de 5 122 km qui relie Trondheim à Saint-Jacques-de-Compostelle. L'itinéraire traverse ainsi l'Europe du nord au sud-ouest en passant successivement par sept pays, de la **Norvège à** l'**Espagne**. La voie verte de l'Avesnois appartient aussi au réseau national des véloroutes et voies vertes. L'EuroVelo 3, qui porte le nom de **Scandibérique** en France arrive à **Maubeuge** par la vallée de la Sambre et son canal puis traverse l'Avesnois et la Thiérache,

En outre, la voie verte de l'Avesnois constitue un élément essentiel du schéma directeur cyclable départemental et figure aussi au schéma régional des véloroutes et voies vertes

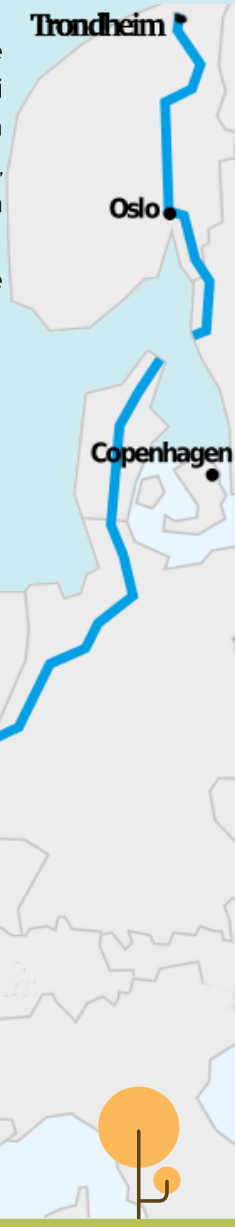

Un enjeu économique pour la Sambre-Avesnois

La voie verte rénovée permettra d'accueillir des vélotouristes dans la Sambre-Avesnois. Ces usagers des voies vertes ont besoin de s'arrêter pour dormir et ils ne transportent pas leur nourriture. Selon les études, ils dépensent entre 70 et 120€ par jour, prioritairement dans les commerces de proximité. La voie verte intégrée à une eurovéloroute est donc une chance pour l'économie locale de notre territoire.

ADAV droit au vélo

Véloroutes & Voies Vertes af3v

Cyclo trans-europe

A.E.C. Association pour l'Egalité des Chances

Une voie verte toxique pour la nature ? Halte aux idées reçues !

Idée reçue #1 : l'enrobé de la voie verte va polluer la nature

FAUX. Une fois posé, le liant bitumeux n'émet aucun polluant dans l'environnement. C'est un substrat inerte, issu du recyclage des déchets de l'industrie pétrolière. Au contraire, le stabilisé est un matériau pulvérulent, constitué d'un mélange de sable et surtout de ciment qui se diffuse dans l'environnement sous forme de poussières. Le ciment s'infiltre alors dans les sols et les cours d'eau proches de la voie en stabilisé.

Idée reçue #2 : l'enrobé de la voie verte est néfaste pour la faune et la flore

FAUX. Malgré son aspect naturel et terreux, une voie verte en stabilisé ne favorise pas particulièrement la biodiversité des milieux qu'elle traverse. Que sa surface soit revêtue ou non, elle n'est pas destinée à accueillir la faune et la flore. Bien plus que l'emprise de l'infrastructure elle-même, ce sont en réalité les abords de la voie verte qui présentent un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité. Ces espaces d'une surface linéaire importante peuvent avantageusement être intégrés aux trames vertes et faire l'objet de plan de gestion différenciée.

Idée reçue #3 : l'enrobé de la voie verte imperméabilise le sol

VRAI. MAIS C'EST DÉJÀ LE CAS ! Le stabilisé et l'enrobé présentent des caractéristiques comparables en matière d'imperméabilité et d'écoulement de l'eau. D'autre part il ne faut pas assimiler le bitume d'une voie verte à celui d'une route destinée à la circulation motorisée. L'eau pluviale n'est pas polluée par les hydrocarbures, les huiles, les débris de pneus et de plaquettes de frein. L'eau de ruissellement peut s'infiltrer sur les abords de la voie verte et même alimenter directement des zones humides qui jouent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité.

L'enrobé d'une voie verte est parfaitement compatible avec la préservation de l'environnement. Et surtout une voie verte revêtue permet un meilleur report des déplacements motorisés sur le vélo, favorisant ainsi une mobilité décarbonée.

Un revêtement adapté au plus grand nombre

La voie verte de l'Avesnois a été réalisée en 2007 sur le site d'une ancienne voie ferrée. Réalisée en "stabilisé", c'est à dire avec un sable qui intègre un liant qui se répand progressivement dans la nature , celle-ci s'est très vite dégradée et est devenue inutilisable pour beaucoup. Le département du nord a décidé de rénover cette voie verte d'une longueur de 30km :

- **sur 2,5 m** pour un enrobé lisse, non glissant, résistant à la pluie et au gel, durable et respectueux de l'environnement. L'enrobé choisi accueillera promeneurs, vélos, poussettes, rollers, fauteuils roulants toute l'année. Il sera facile d'entretien et beaucoup plus durable.
- **sur 2 m** en espace enherbé pour l'utilisation équestre, canicross , VTT...

Pour combattre d'autres idées reçues et pour soutenir la rénovation de la voie verte de l'Avesnois, signez la pétition : www.cutt.ly/avesnois

LE SAVIEZ-VOUS ?

84% des usagers d'une voie verte préfèrent un revêtement en enrobé

ADAV droit au vélo

Véloroutes & Voies Vertes af3v

Cyclo trans-europe

A.E.C. Association pour l'Egalité des Chances